

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 Avril 2019

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY
Le 5 Avril 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille dix-neuf, le 5 Avril, à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON, Nicolas CHANUSSOT, Thérèse BOMBRUN, Gérard MATHEY, David INSELIN et Sandra LANNEAU.

Pouvoir : Christine PERREAUT à Nicolas CHANUSSOT

Était excusée : Christine PERREAUT

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint. Suite au courrier du Département reçu le jour même, il demande son accord au conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour : la participation de la commune au Fonds Social du Logement. A l'unanimité, le Conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Février 2019 à l'unanimité

2. Désignation d'un secrétaire de séance : Maryse COULON

3. Présentation des projets 2019

- Achat de deux terrains pour un montant d'environ 50 000€ (un terrain le long du cimetière pour créer des places de parking et un terrain route de St Germain du Bois)
- Projet école numérique : achat d'un tableau numérique pour la somme de 5 000€ subventionnée à hauteur de 50%,
- Achat et installation de deux ou trois radars pédagogiques.

4. Vote des 4 taxes : délibération N° 10

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2019 :

| Taxes | Taux 2018 | Taux 2019 |
|---|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation | 15.04 % | 15,04% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 9.99 % | 9,99% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 30.05 % | 30,05% |
| Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 18.19 % | 18,19% |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation cette année et de maintenir les taux fixés en 2018.

5. Emprunt bancaire : Délibération N° 11

Le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de recourir à une solution de crédit pour financer l'achat des terrains ainsi que celui de radars pédagogiques.

A l'unanimité, le Conseil décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 80 000€.

6. Vote du Budget Primitif 2019 : délibération N°12

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019.

Dépenses et recettes de fonctionnement : **320 782 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **457 788 €**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le BP 2019.

7. Électrification terrain privé : délibération N° 13

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par Monsieur PIERROT Mike domicilié 6 route de Saint Germain du Bois, en vue d'obtenir une extension du réseau électrique nécessaire à l'alimentation en énergie électrique de la parcelle cadastrée 411 section AC.

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 11 décembre 2018 précise que le montant des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain (105 ml) s'élèverait à environ 11 700€ HT. Le coût résiduel restant à la charge de la commune serait d'environ 7 020€. Le Maire précise que ce coût, contrairement à des dépenses précédemment effectuées, ne bénéficierait qu'à une seule construction, puisque le terrain suivant n'est pas en vente. Le Maire précise également que la sortie de route sur le RN78 présente, à son avis, un réel danger malgré l'accord de la DRI.

Le conseil municipal répond au Maire que le montant résiduel de 7 020€ représente un coût trop élevé pour le budget de la commune et décide, à l'unanimité de ne pas en assurer la prise en charge.

➤ Permanence élections européennes du dimanche 26 Mai 2019

Les permanences seront réparties comme suit :

8H 11H : Présidente Thérèse BOMBRUN, Gérard MATHEY, Christine PERREAUT,

11H 15H : Président Bernard DOURIOT, Sandra LANNEAU, Benoît MISS,

15H 18H : Présidente Maryse COULON, Evelyne CHANUSSOT, David INSELIN

➤ Demandes de l'école

Le Maire fait état d'une demande de Madame MISS afin d'obtenir le financement de matériel pédagogique pour un montant de 645€. Il est proposé en contrepartie d'économiser cette somme sur le budget des photocopies, avec un bilan en fin d'année. Elle demande également une augmentation du budget mis à la disposition de l'école, et enfin la mise à disposition de la table de ping-pong qui serait mise sous le préau.

Le Maire précise que des dépenses importantes sont déjà actées en 2019 puisque l'école sera dotée d'un tableau numérique d'une valeur de 5000 €.

De plus le Maire précise que Madame COULON a déjà demandé la mise à disposition de tables et de chaises réglables, et que nous avons accordé la remise en peinture d'une classe cet été.

Après échanges, le Maire recevra Madame Miss pour échanger sur toutes ces demandes pour les prioriser, avec 2 objectifs : respecter les budgets et soutenir le développement de l'école.

➤ La mairie sera fermée le vendredi 31 Mai 2019 toute la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire

Jean-Michel FROMONT



8. Participation au Fonds Social du Logement : délibération N° 14

Le Maire expose la demande reçue de la Direction de l'Insertion et du Logement Social du Département en date du 5 Avril 2019.

Le courrier explique que le FSL a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir, alors qu'ils sont en grandes difficultés.

Le FSL permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1^{er} loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou de prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment.

Le conseil adopte à l'unanimité le financement du dispositif FSL pour l'année 2019 pour un montant de 159.25 €.

9. Questions diverses

- Bilan inauguration salle des fêtes

Le montant total des dépenses pour l'inauguration s'élève à 2 245€

Le Maire félicite l'ensemble du conseil pour la réussite de la réception.

- Occupation de la salle périscolaire

Mme Thérèse BOMBRUN demande des précisions quant à l'utilisation possible de la salle périscolaire. Le Maire réaffirme que la salle des fêtes a été réalisée pour pouvoir offrir aux associations un lieu de rencontre agréable, moderne et répondant aux normes de sécurité, offrant la possibilité d'organiser deux réunions différentes dans deux salles indépendantes. Les salles périscolaires ne sont pas accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, la dérogation obtenue de la Préfecture ne concernant que les enfants scolarisés. De plus, l'accès au périmètre scolaire est strictement interdit durant les heures d'école. Suite à la remarque d'un conseiller, le Maire va réfléchir à ne pas donner la salle aux associations le vendredi puisque les clefs sont remises dès le vendredi matin pour les locations, ce qui laissera quatre jours de disponibilité pour les associations.

- Salle des archives située dans l'ancienne Mairie

Mme Thérèse BOMBRUN interpelle le conseil sur le rangement nécessaire des archives de l'école qui occupent actuellement l'ancienne Mairie. Le Maire va prendre contact avec les professeurs des écoles pour sécuriser le stockage et éviter les risques de chutes.

- Bâtiment de l'ancienne Poste

Mme Thérèse BOMBRUN informe le Conseil que certaines associations détiennent les clefs du bâtiment de l'ancienne Poste, alors qu'il s'agit d'un bâtiment communal. Le Maire ne voit pas d'inconvénient à maintenir ce fonctionnement historique dans la mesure où y est stocké uniquement le matériel des associations. Si ce bâtiment devait un jour être restauré, le fonctionnement serait alors revu.